

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

Luxembourg, le 2 avril 2007

A toutes les personnes et entreprises
surveillées par la CSSF

CIRCULAIRE CSSF 07/285

**Concerne : mesures restrictives à l'encontre de la République populaire
démocratique de Corée**

Mesdames, Messieurs,

Faisant suite à la circulaire CSSF 06/247 du 8 juin 2006, nous avons l'honneur de vous informer de la publication du règlement (CE) n° 329/2007 du Conseil du 27 mars 2007 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée.

Nous attirons, en particulier, votre attention sur l'article 6 de ce règlement qui prévoit le gel de tous les fonds et ressources économiques appartenant aux personnes, entités ou organismes dont la liste figure à l'annexe IV du présent règlement. Le gel concerne de même tous les fonds et ressources économiques que ces personnes, entités ou organismes possèdent, détiennent ou contrôlent. A l'heure actuelle, cette liste ne comporte pas d'indications de personnes visées par les mesures restrictives ; elle ne sera en effet publiée qu'après que le Comité des sanctions ou le Conseil de sécurité des Nations unies aura désigné les personnes en question.

Les articles 7, 8 et 9 de ce règlement prévoient des dérogations au régime du gel des fonds et ressources économiques tel que prévu à l'article 6.

Le règlement (CE) n° 329/2007 est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre. Il est entré en vigueur le jour de sa publication au [Journal officiel de l'Union européenne, n° L 88, pages 1-11](#), qui a eu lieu le 29 mars 2007.

En vertu de l'article 10 du règlement, nous vous prions de communiquer immédiatement toutes informations utiles en relation avec le règlement à la Commission de Surveillance du Secteur Financier, qui les transmettra au Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, Direction des relations économiques internationales.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Simone DELCOURT
Directeur

Arthur PHILIPPE
Directeur

Jean-Nicolas SCHAUS
Directeur général